



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

médecine du travail

Question écrite n° 90036

Texte de la question

M. Jean-Louis Christ attire l'attention de Mme la ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur la médecine du travail. Le rapport parlementaire rendu récemment public à ce sujet inquiète une partie des salariés. Ceux-ci craignent les recommandations qu'il contient, que ce soit l'espacement de la durée entre deux consultations obligatoires, le remplacement des médecins du travail par des infirmiers pour les visites de routines, ou la suppression des fiches d'aptitude que tout employé doit décrocher lors de son embauche. Beaucoup de responsables de salariés s'inquiètent que la conséquence première de ces mesures soit un éloignement du médecin du travail, beaucoup plus difficile à joindre et à consulter qu'auparavant. Aussi lui demande-t-il de bien vouloir lui apporter des précisions sur le sujet.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Louis Christ](#)

Circonscription : Haut-Rhin (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 90036

Rubrique : Travail

Ministère interrogé : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Ministère attributaire : Travail

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [6 octobre 2015](#), page 7561

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)